

Paris, le 16 décembre 2025

Monsieur le Président,

Dans le cadre de ce dernier CSA AC de l'année 2025 qui se déroule dans un contexte national budgétaire anxiogène, l'UNSa Justice SG AC tient particulièrement à souligner les inquiétudes des personnels quant à leur rémunération, leur évolution de carrière et leurs conditions de travail.

Une nouvelle fois, notre organisation syndicale est porteuse d'une volonté d'attractivité de notre institution pour attirer et retenir les talents.

Revalorisation des personnels administratifs, un enjeu fort d'attractivité !

Pour mémoire, le 2 septembre 2025, le garde des Sceaux et l'UNSa Justice signaient le **relevé de conclusions** relatif à la revalorisation des personnels administratifs des corps communs du ministère de la Justice.

Cette revalorisation vient ainsi souligner la reconnaissance de leur engagement professionnel, rendre plus attractives les carrières au ministère et fidéliser les agents déjà en poste.

Au titre de l'année 2025, les mesures de revalorisation indemnitaire sont mises en œuvre exclusivement sur l'indemnité mensuelle attribuée aux agents au regard des fonctions qu'ils exercent (IFSE).

Dans le cadre des négociations budgétaires, le Ministre s'est engagé à solliciter les crédits nécessaires à deux nouvelles mesures de revalorisation indemnitaire annuelle, en 2026 et 2027.

L'objectif est de reconduire les montants octroyés en 2025 pour chaque catégorie sur les deux exercices budgétaires suivants, afin d'assurer l'alignement sur les rémunérations des autres départements ministériels.

Le relevé de conclusions acte aussi la nécessité de favoriser les progressions de carrière en prévoyant des **plans de requalification**.

L'UNSa Justice SG AC revendique une application pleine et entière de ce relevé de conclusions.

Mise en œuvre du réexamen quadriennal de l'IFSE pour les personnels administratifs, une demande légitime !

Par courrier en date du 28 novembre dernier, l'UNSa Justice appelait votre attention sur la situation des personnels administratifs relevant de votre ministère puisqu'en 2025, ces derniers n'ont bénéficié d'aucun réexamen quadriennal de leur indemnité de fonction, de sujexion et d'expertise (IFSE), ni du forfait de revalorisation.

Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°2014-513 ainsi qu'aux notes du secrétariat général du ministère de la justice des 24 mars 2022 et 27 septembre 2023, le montant de l'IFSE doit être réexaminé et revalorisé dans les cas suivants :



- Changement de fonctions
- Avancement de grade
- **Au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonction, afin de tenir compte de l'expérience acquise par l'agent**

La note du 27 septembre 2023, applicable rétroactivement au 1^{er} janvier 2023, a instauré un forfait unique de **400€** pour l'ensemble des corps de la filière administrative au titre du réexamen quadriennal.

Ce dispositif, qui doit être appliqué automatiquement, n'a pas été mis en œuvre en 2025 pour les adjoints administratifs et techniques (hors DAP), les secrétaires administratifs et les attachés d'administration de l'État.

À tout le moins, une notification de décision d'attribution ou de non-attribution aurait dû être adressée aux agents concernés. L'absence de mise en œuvre constitue une rupture manifeste d'égalité de traitement, générant une situation d'injustice et de démotivation pour des agents qui ont fait preuve d'un engagement professionnel constant et irréprochable durant les quatre dernières années.

L'UNSa Justice SG AC vous réitère la demande de veiller à l'application effective de la note et de procéder aux régularisations nécessaires des montants d'IFSE pour l'année 2025, afin que les personnels administratifs concernés ne soient pas lésés par rapport à leurs collègues ayant bénéficié des revalorisations antérieures.

Leur mérite, leurs compétences et leur expérience doivent être reconnus et valorisés conformément aux textes en vigueur.

Charte des temps de l'administration centrale, très attendue ...

Notre organisation syndicale a obtenu la **création d'un groupe de travail** sur la charte des temps en administration centrale dont la première réunion s'est tenue le 20 novembre dernier.

Fidèles à nos valeurs, nous serons force de propositions et déterminés pour aboutir rapidement à une charte des temps actualisée et appliquée uniformément à l'ensemble des agents.

Expérimentation de la semaine en 4 jours, un dispositif à proposer ...

Lors de la dernière FS AC du 13 novembre 2025, **l'UNSa Justice SG AC** s'est une nouvelle fois interrogée sur l'actualité de l'expérimentation de la semaine en 4 jours.

En effet, une unique réunion a eu lieu le 27 juin dernier, à l'issue de laquelle vos services s'étaient engagés à recontacter les organisations syndicales durant l'automne. A ce jour, nous n'avons toujours aucun élément nouveau, ni aucune information.

L'UNSa Justice SG AC réitère sa demande de tenue d'une réunion avant la fin de l'année afin d'avoir un état exhaustif de cette expérimentation.

Télétravail, une application plus étendue ...



Conformément à la circulaire du 23 février 2024 sur les conditions et les modalités de mise en œuvre du télétravail au sein du ministère de la Justice, la quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail ne peut être supérieure à **3 jours hebdomadaires** sous réserve de spécificités liées à certaines situations de travail ou à l'état de santé de l'agent.

Dans le même esprit d'attractivité et de fidélisation des personnels, une approche plus bienveillante devrait être apportée aux demandes des agents pour l'obtention de 3 jours télétravaillés. Il est essentiel d'écouter leurs besoins et leurs attentes et d'adapter les politiques en conséquence.

Vacances d'emploi ... une attention particulière à la surcharge de travail !

La 1^{ère} organisation du secrétariat général attire votre attention sur les vacances de poste qui pour certaines sont préoccupantes et ont des conséquences importantes sur le

fonctionnement des services et entraînent une surcharge de travail pour les agents en fonction.

Ces sous-effectifs nuisent à la qualité du service, à la motivation des personnels et à leur état de santé.

Nous demandons à ce que les responsables hiérarchiques évaluent la charge de travail, priorisent justement les missions à réaliser et mettent en place des dispositifs temporaires pour éviter que les personnels en poste soient en souffrance.

Astreintes numériques le week-end dans les DIR-SG, une mise en place concertée !

A la suite de notre dénonciation de défaut de concertation avec les organisations syndicales, vous avez montré votre grand intérêt pour le dialogue social et nous vous remercions au nom de tous les agents des DIT en entérinant la mise en place de réunions de cadrage.

Ainsi, un premier groupe de travail s'est tenu le 17 novembre dernier. **L'UNSA Justice SG AC** en fera sa priorité pour que ce dispositif soit le résultat d'une réflexion collective.

Sécurité des personnels, à renforcer !

L'ensemble de ces éléments d'attractivité évoqué est d'autant plus attendu par le départ de BNP PARIBAS par défaut de sécurité avancée au sein du quartier.

En effet, notre organisation syndicale sollicite une reconduite renforcée du dispositif de sécurité au départ de cette société, de la désertification du site du Millénaire (départ de BNP PARIBAS, centre commercial moribond) et de la dégradation de la fréquentation de la station RER E - Rosa PARKS (migrants, crackers, etc.).

Enfin, l'UNSA Justice SG AC ne peut clore cette déclaration liminaire sans souhaiter de belles et bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des personnels qui auront tant donné tout au long de cette année 2025 au combien tourmentée et exigeante. Gageons que l'année 2026 ne ressemblera pas à cette année compliquée.

Paris, le 16 décembre 2025
Les représentants au CSA AC



«**Soutenir et agir pour l'avenir !»**

  Mail : synd-unsafe-justice-sg@justice.fr
Tél. : 01 70 22 75 09

